



LES BASES DU DROIT SOCIAL

SAS FORMADN - 34, Place Jean Jaurès 81000 ALBI - Téléphone : 05 63 38 95 85

Courriel : contact@formadn.fr - Siret n° 887 470 490 00012 - Code NAF 8559A

Organisme de formation enregistré sous le n° 76810163681. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

BASES DU DROIT SOCIAL

Année 2019



2

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants d'entreprise, DRH, RRH, Collaborateurs du service RH, gestionnaires de paie, etc...

Toute personne, en entreprise ou en cabinet, souhaitant acquérir ou structurer ses connaissances en droit du travail.

NIVEAU DE CONNAISSANCE PREALABLE

Expérience minimum en gestion des relations sociales ou en gestion de la paie

FINALITES DE LA FORMATION

Acquérir rapidement les fondamentaux du droit du travail.

Connaître les règles essentielles pour l'exécution des contrats de travail

Cerner les enjeux essentiels et mettre en place les alertes nécessaires.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Structurer ses connaissances et savoir prioriser ses objectifs.

EVALUATION

Feuille d'émargement à signer par les participants et l'intervenant par demi-journée de formation

Evaluation de l'action de formation à chaud

Remise d'une attestation individuelle de formation sur demande

Questionnaires d'évaluations des acquis

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Nos formations sont jalonnées de cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques.

Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenants.

Un support est remis en début de session de formation à chaque participant.

Un Memento Francis Lefebvre Droit Social offert à chaque participant en début de formation pour apprendre à l'utiliser dans son cadre professionnel

Co-animation :

- Dominique BESSE - Avocat au Barreau d'ALBI - Spécialiste en Droit du Travail et en Droit de la Sécurité Sociale et de la Protection sociale
- Nicolas VIALARET – Avocat au Barreau de CASTRES - Spécialiste en Droit du Travail



3

DUREE - DATES – LIEU -HORAIRES

- Dates :
- Durée : 4 jours de 7 heures, soit 28 heures de formation
- Lieu : ALBI ou CASTRES ou RODEZ selon les participants
- Horaires : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Sous réserve d'un nombre minimum de 5 participants

PRIX

2 600 € HT (hors frais de restauration), soit 3 120 € TTC

Pour les 4 journées

Un Memento Francis Lefebvre Droit Social offert à chaque participant

PROGRAMME

Sources et hiérarchie des normes en Droit du Travail

- Diverses sources du droit du travail (loi, Jurisprudence, ...)
- Hiérarchie des normes (loi/convention collective, dispositions conventionnelles entre elles...)

Contrat de travail

- Vérifications préalables : priorité d'emploi, reclassements en cours.
- Formation du contrat de travail
- Contrat à durée indéterminée
 - Conclusion du contrat
 - Période d'essai
 - Clauses déterminantes, évolutives, implicites
 - Analyse de quelques clauses spécifiques du contrat (forfait, dédit formation, mobilité...)
 -
- Contrat à durée déterminée
 - Motifs du contrat à durée déterminée

- Contrat à terme précis / le contrat à terme imprécis
- Renouvellement du CDD
- Période d'essai
- Succession des CDD
- Contrat à temps partiel
 - Contenu du contrat
 - Organisation du travail
 - Heures complémentaires : décompte, paiement

Vie du contrat

- Formation
 - Formation Professionnelle Continue (FPC)
 - Obligation d'adaptation des salariés à leur poste de travail.
- Modification des conditions de travail / la modification du contrat de travail
 - Eléments concernés : fonction, rémunération, durée de travail, lieu de travail
 - Procédures de modification du contrat ou des conditions de travail
- Congés payés
 - Acquisition, durée et décompte des congés payés
 - Incidence de certains événements sur les congés payés (maladie, préavis, ...)
- Suspensions du contrat de travail
 - Maladie, maladie professionnelle / l'accident du travail
 - Maternité, paternité
 - La durée du congé maternité

Durée du travail et aménagements du temps de travail

- Temps de travail effectif
- Analyse de certains temps : temps de pause, temps d'habillage / de déshabillage, les astreintes, temps de trajet
- Heures supplémentaires : décompte, paiement, repos compensateur de remplacement
- Travail de nuit,
- Limites à la durée du travail : limites hebdomadaires, cumul d'emplois, durée maximale journalière, amplitude maximale, repos quotidien
- Aménagement du temps de travail
- Horaire collectif, horaires individualisés

- Aménagements collectifs du temps de travail : aménagement supérieur à la semaine, modulation du temps de travail, attribution de JRTT, forfait jour sur l'année, forfait heures (sur la semaine, le mois, l'année)

Pouvoir disciplinaire

- Définition, qualification de la faute
 - Pouvoir de qualification de l'employeur
 - Règlement intérieur
 - Prescription des faits fautifs
- Les sanctions disciplinaires
 - Les différents types de sanctions
 - Les limites au libre choix de la sanction
- La procédure disciplinaire
 - Procédure simplifiée
 - Procédure renforcée
- Le contrôle judiciaire

Rupture du contrat de travail et risques

- Rupture à l'initiative du salarié : démission ; prise d'acte ; demande de résiliation judiciaire ; départ à la retraite.
- Rupture à l'initiative de l'employeur : licenciement ; mise à la retraite.
- Rupture d'un commun accord : rupture atypique ; rupture conventionnelle.
- Modalités de sécurisation de la rupture : évaluer les risques, recourir à la transaction.

Relations collectives de travail

- Le rôle et les missions de chaque Institution Représentative du Personnel (IRP).

Contentieux

- Contentieux prud'homal, contentieux pénal
- Relations avec l'inspection du travail